



Renonciation de succession

Par **cujette**, le **20/08/2010** à **11:25**

Bonjour,
je pense renoncer à la succession de ma mère, je souhaiterais savoir si, dans ce cas je pourrais hériter de ma grand mère maternelle.
merci d'avance pour vos réponses

Par **toto**, le **24/08/2010** à **23:01**

bonsoir ,

Je suppose que votre gd mère est toujours vivante. Dans ce cas , vous hériterez d'elle

Attention, si vous avez des enfants, ils deviennent automatiquement héritiers si vous renoncez. Ils peuvent renoncer également à la succession, mais si ils sont mineurs, il faut l'accord du juge des tutelles , qui sera systématiquement refusé si l'actif est supérieur au passif

Cordialement